

## Compte Rendu CGT de la réunion du CHSCT en audioconférence le mardi 26 mai 2020

La séance en audioconférence démarre à 9h00.

Présents pour la direction : Monsieur DAAS (président du CHSCT, DRFiP) Madame DURRINGER (Douane), la secrétaire administrative du CHSCT, la représentante du Pôle PIROE, le responsable RH de la DRFiP, le représentant de la formation DRFiP, le responsable Sécurité de la DRFiP67, la médecin de prévention (MP) et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), les Assistants de prévention (AP) de la DRFiP, de l'INSEE et de la Douane.

Organisations syndicales (OS) : CGT, Solidaires Finances Publiques, FO et CFDT.

**Les OS mettent en discussion une délibération** (que vous trouverez en pièce jointe) **ayant trait au Plan de reprise d'Activité (PRA)** dans les directions locales. Elle porte sur les points suivants : dépistage, masques, nettoyage des locaux, information du CHSCT des cas de Covid-19, ouverture au public, ratchet des jours de congés, remboursement des frais de restauration, PC portables en nombre suffisant, prévention des RPS et évacuation incendie en période d'épidémie.

Elle est lue et adoptée à l'unanimité des OS.

### **Observations du président sur la délibération :**

Sur le dépistage du Covid-19, accord du président, mais il sera effectué, en coordination avec le médecin de prévention et les médecins traitants, selon les consignes sanitaires nationales « ni plus, ni moins ».

Sur les masques disponibles : la dotation aux agents est, à ses yeux, suffisante : « Nous sommes en accord avec ce que nous avons prévu ».

Sur le nettoyage des locaux : le ménage est fait de la bonne façon, la plus opérationnelle possible. Le nettoyage systématique des poignées de portes des toilettes a été demandé à l'entreprise de nettoyage. Elle n'a pas pu assurer l'ensemble des prestations complémentaires de nettoyage demandées en raison de l'afflux de demandes. Les agents doivent donc effectuer eux-mêmes le nettoyage journalier de leur bureau, points de contact inclus. La CGT est intervenue pour que la direction redemande des prestations de nettoyage complémentaires au contrat initial (nettoyage de tous les points de contact : poignées de portes des bureaux et interrupteurs par exemple).

Sur les suspicions de Covid à communiquer au CHSCT : c'était compliqué dans un premier temps ; cela peut s'opposer au secret médical (« on ne peut pas obliger les agents à se signaler »). Dans cette optique, la décision a été prise d'informer oralement les représentants du personnel lors des réunions hebdomadaires, mais pas par écrit en CHSCT. C'est une information satisfaisante selon le président... Mais pas pour les représentants du personnel en CHSCT.

Sur l'ouverture des services au public : on est selon lui « sur la même ligne », qui inclut le respect des gestes barrières, une ouverture modérée et uniquement sur RDV, en application des consignes gouvernementales. On appliquera l'ordonnance puisqu'elle est de nature réglementaire.

Sur le remboursement des frais de repas : les remboursements se font uniquement sur justificatifs, car la gestion de fonds publics ne prévoit pas d'exception.

Sur la dotation insuffisante en ordinateurs portables à la DRFiP67 : la direction locale est « à la merci des commandes » par la DG. La dernière commande, datant d'il y a un mois, n'a pas encore été livrée.

Sur les Risques Psycho-sociaux (RPS) et la demande d'un Groupe de Travail (GT) local sur le télétravail : Après discussions, le président accepte la mise en place d'un GT local et inter-directionnel du CHSCT sur le télétravail. Il sera tributaire des discussions nationales sur ce sujet (un décret portant sur ce point est paru la semaine passée).

Sur les exercices d'évacuation et la sécurité : La direction est déjà intervenue sur ce point la fois dernière.

### **I – Plans de prévention mis en place dans le cadre d'une intervention extérieure dans les locaux administratifs** (pas de documents transmis)

Une organisation syndicale demande à avoir le détail des prestations prévues dans les contrats de prestations des entreprises extérieures intervenant dans nos locaux et s'interroge sur les conditions de circulation de salariés extérieurs dans nos locaux en période de pandémie.

Le chantier immobilier du Centre de Prélèvement Service (CPS) au 4 place de la République : un plan général de coordination et une charte de chantier (sur le bruit, stockage, nettoyage...) est fourni. Ces documents seront envoyés aux représentants du personnel en CHSCT. Un guide de sécurité sanitaire mentionne les préconisations sanitaires Covid-19 faites aux entreprises extérieures. Le chantier du 2ème étage est géré par un professionnel extérieur et bien isolé. Les ouvriers portent des masques, utilisent leurs propres toilettes et mangent dans les camions, fenêtres ouvertes. L'« étanchéité entre agents et ouvriers » est totale, selon les mots du président du CHSCT.

L'ISST préconise d'imposer un plan de prévention Covid-19 même pour un petit chantier (moins de 400 h de travail) pour limiter le risque de propagation. Le responsable Sécurité répond qu'un plan de prévention existe pour tous les chantiers DRFiP67 mais sans les règles spécifiques au Covid-19 que l'ISST souhaite voir systématiquement intégrées.

#### Nettoyage des locaux par une entreprise extérieure :

Pour le président, le ménage est fait de la bonne façon, la plus opérationnelle possible au vu des contraintes des marchés publics sur le nettoyage. Les prestations complémentaires n'étaient pas possibles du fait du manque de personnel de la société prestataire. La CGT indique que le marché national n'est pas rigide, que des commandes complémentaires sont possibles et que les cahiers de charges modifiables. La Direction a pris note mais, à son sens, la façon d'appréhender la prévention évolue, l'accent étant maintenant mis plus sur le port des masques et moins sur la prévention.

Une autre difficulté a été relevé au cours de la discussion, certains employés de la société de nettoyage ne porteraient pas de matériel de protection et ne seraient pas attentifs aux gestes barrière. Le Président du CHSCT a reconnu qu'il ne pouvait pas dire si la société a donné des consignes en la matière et fourni le matériel approprié à son personnel. **Tout ceci ne fait qu'appuyer la revendication portée par la CGT de réinternalisation de la mission de nettoyage au sein de la DGFiP.**

L'ISTT préconise la désinfection des rampes d'escalier par l'entreprise de nettoyage comme cela est prévu dans une note récente de la DG.

## **II – Mise à Jour des Documents Uniques d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) prenant en compte l’apparition d’un nouveau danger, risques biologiques**

### **A- DRFiP**

Les réunions DUERP sur sites pour discussion ont pour la plupart dû être annulées du fait du confinement. On dispose cependant des questionnaires des chefs de division. Est prévu l’envoi d’une fiche Covid aux chefs d’unités, pour une retranscription dans le DUERP-PAP (Plan Annuel de Prévention).

Une nouvelle fiche sur les risques biologiques a été insérée dans le DUERP et un nouveau calendrier décidé en CHSCT Ministériel DUERP est prévu (de janvier à mi-novembre 2021). La Direction accepte d’effectuer un bilan local sur le télétravail intensif durant le confinement, sur son avenir et sur les risques psycho-sociaux qui en découlent.

### **B – Douane**

La campagne DUERP a été anticipée et les réunions avec les services pour le recueil des risques ont eu lieu. Un tableur intégrant des lignes complémentaires du risque Covid-19 (risques RPS, prestations complémentaires de nettoyage, gestes barrières et risque télétravail) a été créé.

### **C – INSEE**

Elle applique également le nouvel agenda issu du CHSCT Ministériel mais n’a pas encore rédigé de recueil des risques, ni prévu de ligne supplémentaire pour le risque Covid-19.

La CGT demande que l’on réfléchisse en amont aux solutions possibles face au risque de fortes chaleurs, au cas fort probable où la climatisation et les ventilateurs ne seraient pas utilisables (horaires décalés par exemple). La Direction va y réfléchir rapidement.

## **III – Budget 2020 – affectation des crédits**

Le budget 2020 du CHSCT est de 193 950 €. Beaucoup de formations CHSCT ont été annulées et seules les commandes liées au Covid sont assurées dans l’immédiat dans Chorus. Mais le budget reste à utiliser dans son intégralité.

Devis INSEE : commande de produits d’hygiène (gel + spray + essuie-tout)

Devis DRFiP : du marquage au sol + 51 distributeurs de gel automatiques sans contact (principalement pour les accueils) + parois de plexiglas + panneaux de séparation. Pour les plexiglas, on ne sait pas dans combien de temps les commandes arriveront, la DRFiP67 ayant du mal à trouver des fournisseurs. De plus, on ne sait pas si ces plexiglas seront utiles quelques mois ou de façon plus définitive (en cas de pandémie saisonnière par exemple). Face à cette incertitude, la Direction a privilégié des solutions de court terme.

Devis Douane : 7 distributeurs automatiques de gel + 250 stylos anti-bactérien + 150 boîtes de 100 gants + marquage au sol. Pour les stylos anti-bactériens, la médecin de prévention demande qu’on s’assure qu’ils soient virucides, sinon cela ne vaut pas la peine de les acheter. Des vitres en plexiglas dans les véhicules permettraient de mettre 4 personnes dans les véhicules, le financement est prévu sur le budget propre de la direction Douane.

**Hormis le bémol sur les stylos anti-bactériens, il y a eu un accord unanime pour l’achat de ces matériels sur le budget du CHSCT.**

Réflexion sur l’utilisation sécurisée des fontaines à eau :

Le recensement des fontaines à eaux a été fait à la DRFiP67 : des propositions d’achat de pédales pour équiper 6 fontaines à eau (sans devoir toucher de bouton, environ 1200 €) et de

12 fontaines à eau automatique (pour environ 12 0000 €). Le problème de la taille du support utilisable sans danger (embout de la bouteille pouvant toucher le bec verseur et contaminer) subsiste. Les directions vont réfléchir sur le sujet, notamment sur le coût important de ces fontaines pour le budget du CHSCT si tous les sites doivent être pourvus.

La CGT est intervenue pour demander comment sera utilisé le reliquat important de 100 000 € du budget 2020 du CHSCT (sur le budget total est de 193 950 €, seuls environ 90 000 € sont actuellement budgétisés, notamment du fait des annulations de la plupart des formations). La direction nous répond qu'il faudra évaluer ce qui va pouvoir être mis en place au deuxième semestre et prendre position sur les formations possibles en 2020 : le président compte sur des demandes complémentaires pour utiliser le reliquat du budget. **La CGT relaiera les besoins en matériel de protection des personnels auprès du CHSCT.**

#### **IV – Point sur les accidents de services**

Aucun accident relevé, en raison notamment des déplacements sur les lieux de travail qui ont été limités dans la dernière période.

#### **V – Point sur les fiches de signalement**

DRFiP67 : une fiche de signalement supplémentaire en mars 2020 Il s'agit d'une agression verbale d'un usager qui a traité le travail d'un collègue de « low cost ». Après envoi d'une lettre par la direction, l'usager s'est – et c'est exceptionnel – excusé de son comportement.

#### **VI – Point sur les demandes consignées sur les registres Santé et Sécurité au Travail**

A – DRFiP67 : une demande de gel hydroalcoolique a été satisfaite et une entreprise a été diligentée pour un problème d'infiltration signalé.

B – Douanes : une prise a été réparée et une demande de plexiglas avec hygiaphone au BPSE satisfaite.

C – INSEE : Le problème de la fuite d'eau signalé en janvier 2020 a été résolu.

À la question de la CGT sur les visites de sites à effectuer par le CHSCT, la direction assure que celles prévues en 2020 seront possibles, sans doute à partir de septembre, en respectant les préconisations de distanciation.

La séance est levée à 12h33

Vos représentants CGT à ce CHSCT :

BOURDEAU Axel  
MOREAU Sylvain  
STREICHER Gilles

---

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations  
par l'intermédiaire de la CGT :**

CGT Finances Publiques 67  
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52  
[www.dgfip.cgt.fr/67/](http://www.dgfip.cgt.fr/67/) – [cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr)

CGT Insee 67  
[dr67-syndicat-cgt@insee.fr](mailto:dr67-syndicat-cgt@insee.fr)